

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'ANNEMASSE AGGLO

SIEGE : 11 Avenue Emile ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CIAS

BUDGET PRIMITIF
2025
Principal CIAS

N° 2025-03

Séance du 27 février 2025

Convocation du 20 février 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 17

Présidence : M. Antoine BLOUIN

Membres présents Mmes et MM. les membres en exercice sauf :

Membres excusés : Mme CATASSO Nicole, Mme COTTET Danielle,
M. DOUBLET Gabriel, Mme LANGLOIS Odile, Mme LOUNIS Louiza,
Mme RUNGETTE Angèle

Vu l'instruction codificatrice M57 applicable au CIAS,
Vu la délibération n° 2024-57 du 5 décembre 2024 portant sur le Rapport d'Orientation Budgétaire,
M. Le Vice-Président du CIAS présente aux administrateurs, le projet de budget primitif 2025 du CIAS.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

	PROPOSITION 2025
Charges à caractère général CHAP 011	41 740.00 €
Dépenses de personnel CHAP 012	1 167 327.32 €
Autres charges CHAP 65	9 020.00 €
Dotation provision CHAP 68	20 000.00 €
Opérations ordre CHAP 042	30 000.00 €
TOTAL	1 268 087.32 €

RECETTES :

	PROPOSITION 2025
Résultat de fonctionnement reporté CHAP 002	10 677.32 €
Atténuation de charges CHAP 013	53 000,00 €
Produits des services CHAP 70	1 002 400.00 €
Dotations et participations CHAP 74	200 000.00 €
Autres produits de gestion courante CHAP 75	2 010.00 €
TOTAL	1 268 087.32 €

INVESTISSEMENTDEPENSES :

	PROPOSITION 2025
Immobilisations corporelles CHAP 20	49 071.56 €
Immobilisations corporelles CHAP 21	143 277,05 €
TOTAL	192 348.61 €

RECETTES :

	PROPOSITION 2025
Résultat d'investissement reporté CHAP 001	152 348.61 €
Dotations, fonds divers CHAP 10	10 000.00 €
Amortissement immobilisations CHAP 28	30 000.00 €
TOTAL	192 348.61 €

Le **Conseil d'Administration**, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le budget primitif 2025 du CIAS, tel qu'annexé à la présente et équilibré à hauteur de :

- **1 268 087.32 €** en section de fonctionnement,
- **192 348.61 €** en section d'investissement

AINSI FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS et AN QUE DESSUS.

Le Vice-Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture de Haute-Savoie, le

Publié ou notifié le

Le Vice-Président du CIAS,
M. Antoine BLOUIN

